

Plan directeur 2019-2021 de la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte (CPICIV)

Le plan directeur précise et communique les orientations prioritaires de la CPICIV de 2019 à 2021. Il est axé sur trois volets.

Volet I : Protection et conservation

Mise en contexte:

Le rapport Martin, Léonidoff, produit en 1989, identifiait deux dangers quant à la protection de l'île : le tourisme journalier et la villégiature. Il s'est avéré 30 années plus tard que l'empreinte humaine est venue principalement de « la villégiature » ou des résidents saisonniers. Le portrait de l'île a changé, surtout si on compare les photos aériennes du passé avec la situation d'aujourd'hui. Rappelons seulement la construction de près d'une cinquantaine de résidences, de nombreux agrandissements et de bâtiments secondaires.

Résultat :

Un apport humain de qualité, une intégration architecturale hors du commun et digne de fierté, mais aussi un changement de paysage important vers un milieu bâti qui gruge inévitablement sur la nature et le caractère champêtre de l'île.

Un achalandage accru sur les chemins.

Une augmentation des besoins en services municipaux de tous genres.

Donc pas de situation catastrophique, mais une marche inexorable vers la densification de l'île et une baisse des accès à différents sites traditionnels et au fleuve.

Les objectifs sont les suivants :

1. Protéger l'accès public à différents sites

Il y a six lieux d'intérêt prioritaire pour lesquels la CPICIV se fera vigilante afin de protéger leur caractère spécifique, conserver un accès convenable aux citoyens et aux villégiateurs et aider à leur mise en valeur :

- le Parc du portage, le Phare et le quai du Bout-d'en-haut qui sont de propriété municipale;

- Le Bout-d'en-bas, le Bout-d'en-haut et la Grande plage qui sont des terrains privés ou accessibles via des terrains privés. Actuellement, le passage des citoyens et des touristes est toléré par les propriétaires.

2. Ralentir l'empreinte humaine sur le territoire

Mettre en œuvre des actions visant à protéger les propriétés contre le lotissement et à accorder des servitudes de conservation. Promouvoir les pratiques qui réduisent l'impact de l'activité humaine sur l'environnement de l'île Verte, notamment sur le plan du transport et de la gestion des matières résiduelles.

Priorités:

- Soutenir la mission du *Regroupement pour la Pérennité de l'île Verte* notamment par le biais de servitudes de conservation.
- Encourager l'utilisation de transport électrique et se diriger vers une île plus piétonne, moins motorisée.
- Promouvoir et sensibiliser la population à l'élimination des sites d'enfouissements résidentiels.
- Promouvoir et sensibiliser la population à l'importance de la récupération sous toutes ses formes : eau, matières résiduelles et recyclage.
- Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux naturels et au respect des lieux privés.

3. Augmenter la connaissance de la faune et de la flore, y compris les champignons, insectes et amphibiens

Bien connaître ces domaines afin d'établir des plans de protection ou de réintroduction, particulièrement quant aux espèces disparues, rares ou en voie de disparition.

Priorités:

- Faire connaître toute la richesse de notre faune ailée, tout en préservant et aménageant des habitats, afin de favoriser la venue et la reproduction des différentes espèces par le biais du comité oiseaux.
- Identifier la flore du sentier Deschênes.

4. Augmenter la connaissance du milieu quant à l'occupation du territoire (archéologie et autres)

Revaloriser les sites archéologiques déjà répertoriés et mettre en valeur les connaissances actuelles et futures.

Priorités

- Surveiller la vocation et l'aménagement des six lieux cités plus haut; chercher à réaliser des ententes formelles d'accès.
- Contribuer aux différentes corvées pour la mise en valeur des parcs municipaux.
- Finaliser et inaugurer le sentier sur le terrain du Regroupement, section Deschênes.
- Inaugurer le sentier du Blanc en collaboration avec la municipalité et les Maisons du phare.

Volet II : Aménagement du territoire

Mise en contexte :

Préserver l'intégration des activités humaines de façon à favoriser l'harmonie entre ces activités et la faune et la flore. L'île est habitée et sa population doit être le principal gage d'une vie communautaire respectueuse de l'environnement.

Les objectifs sont les suivants :

1. Encourager la production artisanale agricole et autre en harmonie avec la nature.
2. Soutenir les projets d'aménagement ayant un impact positif sur l'habitat faunique et la protection des écosystèmes de l'île Verte.

Priorités

- Appuyer et faciliter l'obtention de connaissances et d'aide financière.
- Proposer des modèles de types d'aménagement forestier pour consolider le territoire existant.
- Aider à l'acquisition d'équipements afin de recycler divers matériaux (ex. : déchiqueteuse commerciale, scierie mobile...).
- Encourager la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers adaptés au milieu insulaire.
- Sauvegarder et protéger les espèces en difficulté (chauve-souris, merle bleu de l'est, grenouille, etc.)
- Mettre en valeur les milieux humides pour développer et enrichir les habitats.
- Appuyer les citoyens dans des projets d'aménagement des forêts, des champs de culture et des milieux humides.

- Protéger la forêt des incendies en s'assurant que tous les moyens sont mis en place pour éviter les feux et la propagation des feux.

Volet III : Communication

Le volet communication cible la production et la diffusion d'information pertinente pour soutenir et encourager les actions citoyennes en relation avec les objectifs de la CPICIV. Le journal *L'Insulaire*, le site Web de la CPICIV, ainsi que la liste de distribution par courriel et par la poste seront utilisés pour supporter activement la mission et la vision de l'organisme dans le but de documenter, faire connaître et communiquer : les actions, les menaces, les risques et les possibilités, touchant à la préservation, au développement et à la conservation de l'île.

Priorités:

- Poursuivre la rédaction, la publication et la distribution du journal *L'Insulaire*.
- Faire parvenir aux membres par le biais d'infolettres l'information que la CPICIV juge pertinente.
- Développer le recrutement de membres afin qu'un plus grand nombre de résidents renouvellent leur adhésion et participent aux activités de la CPICIV.
- Augmenter les moyens financiers de la CPICIV à l'aide d'activités de levée de fonds tels que : encan, vente d'objets, publications, etc. afin de réaliser divers projets.

Conclusion

Ce plan directeur permettra à la CPICIV d'orienter ses initiatives durant les trois prochaines années. Les priorités proposées seront mises en œuvre avec l'apport des acteurs suivants :

- la population, en premier, par son soutien et sa participation humaine et financière;
- la CPICIV (financement, communication et organisation d'activités);
- le Regroupement (pour la protection du territoire par le biais de servitudes, ententes et acquisitions) ;
- La municipalité;
- Autres.